



MAIRIE DE COLTAINVILLE

28300 Coltainville

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

TÉL. 02 37 31 60 66

Fax 02 37 31 92 90

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

Coltainville, le 2 septembre 2015

CANTON
DE
CHARTRES NORD-EST

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLTAINVILLE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 A 19 H 30

Le Conseil Municipal de la commune de Coltainville s'est réuni le 1^{er} septembre 2015 à 19 h 30 dans la salle de la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GALIOTTO Philippe, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : GALIOTTO Philippe, DIEU Christophe, SERIVE Anne-Marie, DEGAS Jean-Marc, PENISSON Laurent, BOUARD Jacques, GALOPIN Valérie, LECOEUR Hervé, TESSIER Socha, HOUZÉ Thierry, MARTIN Jacques ; GUERIN Chantal, FOURÉ Jacques, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Hélène qui a donné pouvoir à M. Philippe GALIOTTO, Jean LERICHE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Etude surveillée

La commune de Coltainville mettra en place à la rentrée scolaire 2015-2016 une étude surveillée.

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de fixer le tarif d'une séance d'étude surveillée.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 1 euro le tarif d'une étude surveillée pour l'année 2015-2016 qui s'ajoutera au tarif habituel de la garderie.

Convention SEGILOG 2015-2018

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la société SEGILOG arrive à échéance au 1^{er} octobre 2015. Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat d'une durée de 3 ans pour un montant annuel de 2 178.00 Euros hors-taxe concernant le droit d'utilisation des logiciels et de 242.00 Euros hors-taxe pour la maintenance et la formation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Rapport d'activité 2014 de Chartres Métropole

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités issues de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de Chartres Métropole adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport 2014 de Chartres Métropole.

Plan local d'urbanisme de Gasville-Oisème : Arrêt du projet

La commune de Gasville-Oisème a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 7 juillet 2015.

Conformément à notre courrier en date du 3 août 2011 demandant que Coltainville soit consultée sur le projet, le Conseil Municipal de Coltainville, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme de Gasville-Oisème.

Site Internet de Coltainville

A compter du 1^{er} septembre 2015, Coltainville a ouvert son site internet (voir info jointe).

Le Maire,
Philippe GALIOTTO.